



P.K.O



« Renoncer à la désobéissance civile
c'est mettre la conscience en prison ». Gandhi

Bulletin gratuit de liaison de la communauté de la Cathédrale de Papeete n°15/2026
Dimanche 22 mars 2026 – 5^{ème} Dimanche du Temps de Carême – Année A

HUMEURS

PAPEETE... LE BRONX POLYNESIEN !!!

« Certains vous font passer pour une mauvaise personne parce que c'est le moyen pour eux de libérer leur conscience du mal qu'ils ont fait »

Au début du XX^è siècle, H.L. Mencken, journaliste, écrivain et critique de la culture américaine, considérait que « le but de la politique est de garder la population inquiète et donc en demande d'être mise en sécurité, en la menaçant d'une série ininterrompue de monstres, tous étant imaginaires ».

Une société saine ne se gouverne pas par la peur, mais par l'enthousiasme. Elle n'avance pas les yeux uniquement rivés sur les menaces, mais le regard tendu vers l'horizon. À entendre les débats des candidats de la capitale polynésienne, Papeete serait le Bronx polynésien ! Pour appuyer ce discours, on n'hésite pas à gonfler les chiffres 600 à 800 sdf... à faire de nos oiseaux de la rue des gangs prêts à s'acharner sur n'importe quel quidam à vingt contre un !

Le centre de la ville un lieu sans foi ni loi ! Peut-être faudrait-il donner une médaille à tous les fidèles de la Cathédrale qui chaque matin à 5h30 et les samedis et dimanches soir osent affronter ce centre-ville « coupe gorge ».

Gouverner par la peur... est l'art de brider la liberté... brider la liberté... c'est étouffer la conscience... étouffer les consciences conduit à nier la dignité de l'homme !

Triste spectacle ! Et vous voudriez que je crois à la démocratie ! Non une majorité ne fait pas la vérité ! Une société se construit sur le respect de l'autre et non la peur de l'autre !!!...

Le respect de l'autre commence par reconnaître à tout homme sa liberté et sa dignité !

« Je ne suivrai aucune autorité sur terre autre que celle de ma conscience » - Spinoza

CARNET DE VOYAGE...

MARGUERITE, FEMME DE FOI, A TIRE SA REVERENCE !

Marguerite, femme de foi, de service et de caractère a surpris tout le monde en tirant sa révérence ce lundi 16 mars. La veille encore, elle était fidèlement à son poste à l'entrée de la Cathédrale pour accueillir les fidèles et distribuer le P.K.O....

Une femme entière, de caractère ne lâchant rien dans ses engagements, fidèle contre vents et marées... 82 ans depuis le 7 février dernier, elle en cachait car peu de gens se doutait de son âge... elle avait un dynamisme hors du commun...

Une femme qui ne ménageait ni son temps, ni son énergie, pour la vie de la communauté paroissiale comme pour sa vie familiale. Elle a été successivement ministre extraordinaire de la communion, sacristine, décoratrice et à l'accueil des messes dominicales... La paroisse de la



Cathédrale ne voit pas s'en aller seulement une fidèle mais une cheville ouvrière de notre communauté...

Aujourd'hui, cette parole du Père s'adresse à Marguerite : « Très bien, serviteur bon et fidèle, tu as été fidèle pour peu de choses, je t'en confierai beaucoup ; entre dans la joie de ton Seigneur. » (Mt 25,23).

Aujourd'hui, si nous pleurons une femme de foi et de service... nous nous réjouissons d'abord de la savoir contemplant celui qu'elle a tant servi !

Que Dieu notre Père t'accueille à sa table... cette table de laquelle tu t'approchais quotidiennement qu'il pleuve ou qu'il vente... Bon voyage

et à la revoyure



À Charles, son époux depuis 57 ans, ses enfants et toute sa famille, la paroisse de la Cathédrale présente ses sincères condoléances.

Une messe sera célébrée à son intention, dimanche 22 mars à 18h à la Cathédrale de Papeete.

Marguerite Teehu Elie est née le 7 février 1944 à Maeva – Huahine. Fille Teio Teihotaata et Fanau a Metuarea fut adoptée par Marguerite Topa. Deux mois plus tard, le 22 avril 1944, elle reçut le baptême à la Cathédrale de Papeete des mains du Père Daniel Égron. Le 15 mai 1958 à l'église saint André d'Uturoa, elle reçut la confirmation

des mains de M^{gr} Paul Mazé. Dix ans plus tard, le 14 décembre 1968, c'est à la Cathédrale qu'elle épouse Charles Bredin devant le Père Guy Chevalier.

Au service de son Église, en 2006 elle participe pour la première fois à l'école Emmaüs et c'est en juillet de 2008, qu'à la demande de la paroisse de la Cathédrale, elle est investie ministre extraordinaire de la Sainte Communion. À côté de ministère, elle s'engage aussi dans l'équipe de décoration de la Cathédrale et à l'accueil aux messes dominicales et la distribution du P.K.O.

Alors qu'elle était encore à son poste, dimanche 15 mars, elle s'est éteinte au CHPF de Pirae ce lundi 16 mars 2025.

CLIN D'ŒIL DE L'HISTOIRE...

23 DECEMBRE 1875 – CONSECRATION DE LA CATHEDRALE DE PAPEETE

Le 23 décembre, à six heures du matin, le son des cloches convoquait à la grande cérémonie religieuse les heureux habitants de Papeete. Monseigneur le Vicaire Apostolique ne tarda pas à paraître, ayant pour assistants les pères Duval et Georges. D'après les règles de la liturgie, personne, à l'exception de l'évêque et de son clergé, n'aurait dû pénétrer dans l'église avant la fin de la consécration ; mais comment contenir l'empressement de cette foule compacte qui assiégeait les abords du temple ? Comment faire agréer à cette multitude composée d'éléments si divers les motifs de cette réserve ? Le prélat crut bien interpréter les intentions de l'Église en tolérant ce que d'ailleurs il lui eût été difficile d'empêcher.

Il eut soin cependant de bien faire observer qu'il accordait un privilège, et, pour utiliser cette concession, il interrompit à plusieurs reprises les rites sacrés pour en donner une explication courte et lumineuse. Les paroles prononcées en français, puis traduites en kanak, furent écoutées avec une religieuse attention. Ce qui flattait surtout les indigènes, c'est l'insistance avec laquelle Sa Grandeur en appelait aux connaissances bibliques de ses auditeurs au cours de ses explications. La cérémonie se prolongea jusqu'à onze heures et fut terminée par l'oblation du Saint-Sacrifice.

Le lendemain était la veille de Noël ; cet intervalle fut employé à parer les autels et à disposer les places.

Le grand jour s'étant levé, les cloches sonnèrent à huit heures du matin et bientôt l'assistance afflua aussi nombreuse que les jours précédents. Tout se passa néanmoins avec ordre. Un piquet de soldats formait une double haie au milieu de la grande nef, lorsqu'un son rapide du clairon annonça l'arrivée des chefs de l'administration. Le Commandant, l'ordonnateur et le chef de la Justice prirent place dans le sanctuaire ; les autres officiers de la colonie les suivirent et se rangèrent après eux.

M^{gr} d'Axiéri vint ensuite siéger sur le trône qui lui était préparé. Sa Grandeur était revêtue de sa Cappa Magna et entourée de ses assistants. La messe fut célébrée par le P. Collette ; les pères Georges et Duval faisaient l'office de diacre et de sous-diacre.

La musique de la ville invitée par l'administration se tenait au bas de la nef, elle exécuta un morceau religieux, tandis que l'officiant commençait la célébration des saints Mystères.

Après l'Évangile, le P. Collette monta en chaire et prononça d'une voix forte et animée un discours qui fut écouté avec une religieuse attention. Une satisfaction manifeste se peignait sur tous les visages. Cette parole évangélique dut être pour plusieurs une précieuse semence de Salut. Citons seulement quelques lignes :

« Le temple c'est le souvenir de Dieu. Le temple est une attestation de l'existence d'un Dieu. Ce n'est pas une habitation visitée par les curieux ; mais l'église est une colonne consacrée à la gloire du Très-Haut. C'est un refuge ouvert à l'homme pour toutes les circonstances douces ou douloureuses de la vie. C'est une expression de la foi de l'homme à son Souverain, du fils à son père. L'homme sent que son langage humain est pauvre comme lui que sa parole est un accent fugitif et incomplet ; il veut donner à l'expression de ses sentiments religieux un vêtement moins fragile, il invoque la nature matérielle, en dispose les éléments, les taille et édifie un temple qui chante à Dieu, son créateur, son Père, un chant qui ne finit pas avec le temps qui s'arrête, mais un cantique séculaire, qui va de l'âme de l'homme à la création de la terre au ciel, du temps à l'éternité.

Dieu en venant sur la terre, a pris rang parmi les générations humaines ; il a voulu perpétuer sa présence au milieu de nous.

« Je désire être, disait-il, au milieu des enfants des hommes ; J'ai soif de leur amour. » Jésus-Christ, par sa présence réelle dans ce tabernacle, sera le compagnon de nos souffrances et l'ami de nos douleurs. Hôte divin, il habitera dans ce temple pour y écouter la prière du juste, le consoler, l'encourager dans cette vallée de larmes ; il sera là attendant avec bonté le pécheur pour le convertir ; il sera désormais là, la nuit comme le jour, pour fortifier l'âme affligée ; c'est pour cela que nos mains ont élevé un temple au Seigneur. Jésus-Christ veut perpétuer sur cet autel le souvenir de sa mort, il veut faire la Pâque avec les hommes et se mettre en rapport avec nos âmes ».

La messe fut ensuite achevée pendant que l'orgue entremêlait ses sons graves et harmonieux avec les accords de la musique de la ville. Au moment de l'élévation, le clairon se fit entendre, les soldats plochèrent le genou devant le Dieu des armées et tous les fronts s'inclinèrent en sa présence.

Au dernier Évangile, l'évêque donna la bénédiction solennelle. Le commandant se retira avec toute sa suite, et les places qu'ils laissèrent vacantes furent aussitôt

remplies par de nombreux fidèles pour lesquels une autre cérémonie allait bientôt commencer.

© 1876 – Annales des Sacrés Cœurs

LAISSEZ-MOI VOUS DIRE...

MOURIR EN REGRETTANT D'AVOIR JUGÉ TROP FACILEMENT UN FRÈRE, UNE SŒUR...

Ce dimanche, l'Église nous invite à méditer à nouveau ce passage d'Évangile : Jean 8,1-11. Il s'agit de l'épisode où scribes et pharisiens présentent à Jésus une femme surprise en flagrant délit d'adultère. Habituellement on retient la conclusion faite par Jésus : « *Moi non plus je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus* ».

Je vous propose une autre approche de ce texte tirée des *Apophtegmes¹ des Pères de l'Église*. Nous sommes invités à regarder non pas celle ou celui qui est en faute, mais celui ou celle qui condamne facilement et sans discernement.

« *Un grand vieillard demeurait en Syrie aux alentours d'Antioche, et il avait un frère qui habitait avec lui. Or le frère était enclin à condamner celui qu'il voyait fautant.*

Souvent donc le vieillard l'exhortait sur ce point en lui disant : "En vérité, mon enfant, tu te trompes, et peut-être qu'il y a en l'homme sinon l'esprit qui habite en lui" (cf. 1 Corinthiens 2,11). Souvent, en effet, beaucoup de gens ayant commis au vu des hommes beaucoup de mauvaises actions se sont secrètement convertis à Dieu et ont été accueillis. Nous, nous connaissons leur péché, mais leurs autres bonnes actions, Dieu seul les sait. En outre, beaucoup, ayant mal vécu pendant toute leur vie, souvent à l'approche de la mort et de la fin de leur vie ont été trouvés faisant pénitence et ont été sauvés. A cela s'ajoute que, par la prière des saints, des pécheurs ont été accueillis. C'est pour cela que même si on voit de ses propres yeux, il ne faut jamais juger quelqu'un. Il y a un seul juge, le Fils de Dieu. Et tout homme qui en juge un autre se trouve être comme "anti-juge" et "anti-dieu" du Christ, car, se faisant juge de préférence au

juge, il s'est emparé de la dignité, de l'honneur et de la puissance que le Père lui a donnés. » [...]

« *On raconte encore qu'il y avait un frère devenu assez négligent dans sa vie monastique. Lorsqu'il fut proche de la mort, plusieurs pères l'entourèrent. Et le vieil Aréthas, le voyant quitter son corps gaiement et avec joie, et voulant édifier les frères, lui dit : "Crois-moi, père, tu as dit la vérité. Mais, depuis que je suis devenu moine, je n'ai pas conscience d'avoir jugé quelqu'un qui péchait, et je n'ai gardé de la rancune contre personne, mais je me suis aussitôt réconcilié le jour même. Et je veux dire à Dieu : "Tu as dit, Maître : Ne jugez pas, pour ne pas être jugés (Matthieu 7,1), et : Pardonnez et on vous pardonnera (Matthieu 6,14)"*

Tous en furent édifiés, et Arethas lui dit : "Paix à toi, mon enfant, car tu es sauvé même sans labeur". »²

Inutile d'attendre la mort prochaine pour nous repentir, autant d'avoir fauté que d'avoir jugé ceux que nous pensions être dans le péché ! N'oublions pas que la préparation à la fête de Pâques inclut un temps de pénitence personnelle que nous pouvons concrétiser en recevant le sacrement du pardon et en engageant des démarches de pardon et de réconciliation avec un frère, une sœur que nous avons mal jugé(e).

Dominique SOUPÉ

© Paroisse de la Cathédrale – 2026

REGARD SUR L'ACTUALITE...

VOUS SEREZ APPELES « PRETRES DU SEIGNEUR » ; ON VOUS DIRA « SERVANTS DE NOTRE DIEU »

Ce Jeudi 19 Mars est célébrée en la cathédrale Notre Dame de Papeete la messe Chrismale. Au cours de cette messe, l'évêque consacre pour l'année à venir les saintes huiles nécessaires à la célébration de certains sacrements, à savoir : le « *Saint Chrême* » pour le baptême, la confirmation et le sacrement de l'ordre - L'huile pour l'onction des malades - L'huile pour les catéchumènes qui se préparent au baptême.

Les prêtres du diocèse, étant coopérateurs de leur évêque - et partageant au titre de leur ordination sa mission sacrée d'édifier le peuple de Dieu, de le sanctifier et de le diriger - sont invités à se rassembler autour de lui pour concélébrer cette Eucharistie. Et pour manifester ainsi l'unité du sacerdoce, ils renouvellent pendant cette messe les promesses qu'ils avaient faites à l'évêque au jour de leur ordination sacerdotale :

- *Voulez-vous vivre toujours plus unis au Seigneur Jésus et chercher à lui ressembler, en renonçant à vous-mêmes ?*
- *Voulez-vous être les fidèles intendants des mystères de Dieu par la sainte eucharistie et les autres célébrations liturgiques ?*

Ainsi nous est offerte une belle occasion d'approfondir la compréhension du « *prêtre de Jésus Christ* ». Le canon II de la prière Eucharistique décrit le cœur du ministère sacerdotal à partir de deux fonctions : la première, « *se tenir devant le Seigneur* » et la seconde, « *le servir* » : « ... et nous te rendons grâces car tu nous as estimés dignes de nous tenir devant toi pour te servir ». Le prêtre de Jésus Christ a pour mission de se tenir devant Dieu, avec l'Eucharistie comme centre de sa vie sacerdotale. Plus encore, il est celui qui veille et doit rester vigilant face au pouvoir du mal. Il doit garder le monde en éveil pour Dieu, il doit être quelqu'un qui reste debout, droit face aux courants du temps. Droit dans la

¹ Les *Apophtegmes des Pères* sont une collection de brefs enseignements, écrits en grec, rapportant les paroles et anecdotes édifiantes d'ermite qui vivaient dans le désert d'Égypte aux IV^{ème} et V^{ème} siècles.

² Source : *Apophtegmes des Pères*, cité dans Dominicat, *Les Editions du Cerf / Magnificat*, Paris, août 2020, pp.150-152

vérité, droit dans l'engagement au service du bien. Appelé à se tenir droit devant le Seigneur, le prêtre est également appelé à le servir. Dans la célébration de l'Eucharistie, le prêtre sert à la fois Dieu et les hommes. C'est en effet par un don de lui-même jusqu'au bout, jusqu'à la mort sur la croix, et pour tous les Hommes, que le Christ a rendu un culte à son Père. C'est dans ce culte, dans ce service que le prêtre doit s'inscrire. « *Servir* » prend alors plusieurs dimensions :

- Ce service l'amène : à célébrer avec la dignité que requièrent la liturgie et les sacrements, et avec entière participation intérieure de lui-même ; à développer une familiarité vivante avec la liturgie afin qu'elle devienne l'âme de sa vie quotidienne ; à rejeter tout ce qu'il pourrait y avoir d'artificiel.
- Ensuite, si la liturgie est un devoir central du prêtre, cela signifie également que la prière doit être une réalité prioritaire qu'il faut toujours apprendre et approfondir à l'école du Christ et des saints.
- Et puisque la liturgie chrétienne, par nature, est toujours aussi annonce, le prêtre doit être une personne qui entretient une familiarité avec cette Parole de Dieu qu'il doit aimer et vivre.

Rappelons qu'en ordonnant des prêtres, l'Église n'institue pas des fonctionnaires chargés de faire tourner une entreprise, elle reconnaît d'abord l'appel que Dieu a adressé à tel homme en réponse à sa prière : « *La moisson est abondante mais les ouvriers sont peu nombreux. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers à sa moisson* » (Mt 9,37). Dans cette ligne, le Pape François osait affirmer avec lucidité et courage : « *En de nombreux endroits, les vocations au sacerdoce et à la vie consacrée deviennent rares. Souvent, dans les communautés, cela est dû à l'absence d'une ferveur apostolique contagieuse, et pour cette raison, elles n'enthousiasment pas et ne suscitent pas d'attrance* » (Evangélii Gaudium n°107) N'aurait-on pas renoncé à annoncer le Christ ? Rappelons le cœur du mandat que Jésus nous a donné : « *Allez, de toutes les nations, faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit* » (Mt 28,19-20). Comme le rappelait le Pape Benoît XVI, « *les fidèles n'attendent qu'une chose des prêtres : qu'ils soient des spécialistes de la rencontre de l'Homme avec Dieu* ». Est-ce bien ce que nous attendons d'eux ? Qu' alors notre prière les soutienne dans cette belle mission...

M^{gr} Jean Pierre COTTANCEAU

© Archidiece de Papeete – 2026

AUDIENCE GENERALE

L'ÉGLISE, PEUPLE SACERDOTAL ET PROPHÉTIQUE

Dans sa catéchèse ce mercredi 18 mars, centrée sur la Constitution conciliaire *Lumen gentium*, le Pape Léon XIV a mis l'accent sur le rôle actif de chaque baptisé dans la vie et la mission de l'Église. « *Réveillons en nous la conscience et la gratitude d'avoir reçu le don de faire partie du Peuple de Dieu; ainsi que la responsabilité que cela implique* », a affirmé le Souverain pontife.

Chers frères et sœurs, bonjour et bienvenue !

Aujourd'hui, je voudrais m'attarder à nouveau sur le second chapitre de la Constitution conciliaire *Lumen gentium* (LG), consacré à l'Église comme peuple de Dieu. Le peuple messianique (LG,9) reçoit du Christ la participation à l'œuvre sacerdotale, prophétique et royale où s'accomplit sa mission salvifique. Les Pères conciliaires enseignent que le Seigneur Jésus a institué, par la nouvelle et éternelle Alliance, un royaume de prêtres, en constituant ses disciples en un « *sacerdoce royal* » (1 P 2,9 ; cf. 1 P 2,5 ; Ap 1,6). Ce sacerdoce commun des fidèles est donné par le Baptême, qui nous rend capables d'adorer Dieu en esprit et en vérité et de « *professer devant les hommes la foi que par l'Église ils ont reçue de Dieu* » (LG,11). De plus, par le sacrement de la Confirmation, tous les baptisés « *sont liés plus parfaitement à l'Église, ils sont enrichis d'une force spéciale de l'Esprit Saint et ainsi plus strictement obligés tout à la fois à répandre et défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ* » (ibid.). Cette consécration est à la base de la mission commune qui unit les ministres ordonnés et les fidèles laïcs.

À ce sujet, le pape François faisait remarquer : « *Regarder le peuple de Dieu signifie rappeler que nous faisons tous notre entrée dans l'Église en tant que laïcs. Le premier Sacrement, celui qui scelle pour toujours notre identité et dont nous devrions toujours être fiers, est le Baptême. À travers lui et avec l'onction de l'Esprit Saint, (les fidèles) "sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un*

sacerdoce saint" (*Lumen gentium*, n°10). Notre consécration première et fondamentale prend ses racines dans notre baptême » (Lettre au Président de la Commission pontificale pour l'Amérique latine, 19 mars 2016).

L'exercice du sacerdoce royal se réalise de multiples façons, toutes orientées vers notre sanctification, avant tout par la participation à l'offrande de l'Eucharistie. Par la prière, l'ascèse et la charité agissante, nous témoignons ainsi d'une vie renouvelée par la grâce de Dieu (cf. LG,10). Comme le résume le Concile, « *le caractère sacré et la structure organique de la communauté sacerdotale se réalisent par les sacrements et les vertus* » (LG,11).

Les Pères conciliaires enseignent ensuite que le peuple saint de Dieu participe également à la mission prophétique du Christ (cf. LG,12). C'est dans ce contexte qu'ils introduisent le thème important du *sens de la foi* et du *consensus des fidèles*. La Commission Doctrinale du Concile précisait que ce *sensus fidei* « *est comme une faculté de toute l'Église, grâce à laquelle elle reconnaît dans sa foi la révélation transmise, en distinguant le vrai du faux dans les questions de foi, et en même temps, elle y pénètre plus profondément et l'applique plus pleinement dans la vie* » (cf. *Acta Synodalia*, III/1,199). Le *sens de la foi* appartient donc aux fidèles non pas à titre individuel, mais en tant que membres du peuple de Dieu dans son ensemble.

Lumen gentium met l'accent sur ce dernier aspect et le relie à l'infaillibilité de l'Église, à laquelle est liée, en la servant,

celle du Souverain Pontife. La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint-Esprit (cf. 1 Jn 2,20.27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs, elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel (cf. LG,12). L'Église, donc, en tant que communion des fidèles qui inclut évidemment les pasteurs, ne peut se tromper dans la foi : l'organe de cette propriété, fondé sur l'onction du Saint-Esprit, est *le sens surnaturel de la foi* de tout le peuple de Dieu, qui se manifeste dans *le consentement des fidèles*. De cette unité, que le Magistère ecclésial préserve, il découle que chaque baptisé est un sujet actif de l'évangélisation, appelé à rendre un témoignage cohérent du Christ selon le don prophétique que le Seigneur insuffle à toute son Église.

L'Esprit Saint, qui nous vient du Christ Ressuscité, dispense en effet « *parmi les fidèles de tous ordres les grâces spéciales qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses charges et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Église* » (LG,12). La vie consacrée, qui ne cesse de germer et de fleurir sous l'action de la grâce, offre une manifestation particulière de cette vitalité charismatique. Les formes d'association ecclésiales sont elles aussi un exemple lumineux de la variété et de la fécondité des fruits spirituels pour l'édification du Peuple de Dieu. Très chers, réveillons en nous la conscience et la gratitude d'avoir reçu le don de faire partie du Peuple de Dieu ; ainsi que la responsabilité que cela implique.

© Libreria Editrice Vaticana - 2026

OPINION

LOI FIN DE VIE : « *LEGALISATION DE L'AIDE A MOURIR OUVRE DES BRECHES VERTIGINEUSES* »

La loi sur l'aide à mourir divise profondément les parlementaires et ouvre des brèches majeures, estiment Marie-Jo Thiel et Jacqueline Bouton : flou des critères, risques d'abus auprès des plus vulnérables, fragilisation du soin et interrogation sur le sens même donné à la fin de vie.

Le 25 février 2026, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi sur l'aide à mourir, peu modifiée en comparaison de la première mouture de mai 2025. Pourtant, un certain nombre de voix, approuvatives il y a un an, ont refusé de voter désormais ce texte, réduisant d'autant le petit écart des voix. Comment ne pas y voir une profonde fracture au sein de la représentation nationale ?

Comment ne pas mesurer la rupture anthropologique et sociale engagée par cette proposition législative ? Les « *ouvertures* » inscrites par le débat parlementaire vont très au-delà du projet initial voulu comme un « *modèle français* » équilibré. Elles contribuent à des ambiguïtés qui sont déjà des portes béantes pour libéraliser totalement la mort donnée, ainsi que le montrent les pays ayant légiféré sur le sujet. Pour un gouvernement, la légalisation de gestes de mort pourrait être un moyen de réduire les dépenses de santé en fin de vie, comme l'a montré une étude du parlement canadien.

Questions et inquiétudes

Cela suscite dès aujourd'hui questions et inquiétudes. Les politiques promoteurs du projet ont-ils écouté et entendu les soignants ? En se justifiant avec des « *souffrances insupportables* », ont-ils conscience que de telles situations sont devenues plutôt rares ? La loi actuelle a permis de répondre à la plupart des demandes relatives à la fin de vie en ne générant quasiment pas de contentieux. La maladie de Charcot si souvent mentionnée peut y trouver des réponses fort utiles, respectant l'autonomie du patient et lui permettant une sédation profonde et continue jusqu'à la mort quand celle-ci approche.

La mise en œuvre d'une telle sédation est certes complexe. Mais les structures de soins palliatifs peuvent y aider. Encore faut-il y avoir accès ! Certes, la loi votée vise « à

garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs », mais l'aide à mourir doit, elle, devenir un « *droit* ». Pourquoi cette différence ? Et pourquoi avoir introduit des « *maisons d'accompagnement* » ? Seraient-elles des structures intermédiaires permettant demain de pratiquer ce qu'il faut bien appeler le suicide assisté et l'euthanasie ?

Et c'est bien la proposition sur l'aide à mourir qui interroge. Les critères d'accès sont-ils suffisamment précis et appropriés ? Que signifie au juste une « *affection grave et incurable* » ? Nombre de pathologies pourraient demain permettre l'accès à l'aide à mourir sans que la mort soit proche. Pourquoi n'est-il pas prévu un entretien avec un psychologue pour s'assurer du discernement du patient ?

La question de l'objection de conscience

Ensuite, qui bénéficiera de la reconnaissance d'une objection de conscience ? Des soignants, certes, dans la mesure où certains assistent à l'injection du produit létal. Mais les pressions, souvent, ne manquent pas, surtout pour les plus jeunes, les derniers arrivés, voire les « *embauchés à condition de (consentir à poser ces actes)* ». Et qu'en est-il des pharmaciens susceptibles de préparer ces produits ? Ou du magistrat qui devra décider de la mort d'un majeur protégé ?

Qu'en est-il des établissements confessionnels ? Est-il pertinent et respectueux qu'ils doivent référer les patients concernés à un autre médecin acceptant d'assister le geste létal ? Et si dans l'établissement, l'un ou l'autre soignant consent à collaborer à cette mort volontaire, cela ne déstabilisera-t-il pas toute la structure, mettant en cause son projet global ?

Les personnes en grande vulnérabilité

Au nom d'une certaine compréhension de l'autonomie, ce projet de loi qui ne concerne que quelques cas n'aliène-t-il pas l'autonomie d'une majorité de personnes, acculées désormais à se poser la question de la « valeur » de leur vie, non seulement pour elles-mêmes mais également pour la société ?

N'y a-t-il pas un risque majeur pour les personnes en situation de grande vulnérabilité, les personnes privées de liberté, ou hospitalisées sans consentement, profondément dépressives, ou encore sans domicile fixe ? Mais aussi les personnes âgées, dépendantes, isolées : peu de choses suffisent à les pousser au suicide (cette tranche d'âge est déjà la plus suicidogène).

Il en va de même des personnes en situation de handicap, des patients souffrant de pathologies psychiatriques ou des femmes victimes de violences conjugales, pour lesquelles toute pathologie grave peut se doubler d'une « fatigue » de vivre. Le risque d'abus de faiblesse n'est pas secondaire.

Les délits d'entrave et d'incitation

D'autant que deux points dans la proposition de loi sont particulièrement insidieux sinon tragiques. D'abord le délit d'entrave, particulièrement agressif puisqu'il punit toute personne coupable d'allégations ou d'indications « de nature à induire en erreur une personne sur les caractéristiques ou les conséquences de l'aide à mourir ». Pourra-t-on encore converser avec un suicidaire ? Cela ne fragilise-t-il pas l'action des soignants ? Le syndicat Unité magistrats note qu'aucun des autres pays ayant légalisé l'euthanasie, n'a prévu un tel délit.

Le second point vient d'être mis en place avec la seconde lecture à l'Assemblée nationale : ce délit d'incitation se

veut un symétrique du premier mais est sanctionné de façon bien moindre. En d'autres termes, les peines encourues sont plus graves si on empêche quelqu'un d'avoir recours au suicide assisté que si on l'y pousse... Certes l'incitation au suicide est déjà pénalisée par l'article 223-13 du Code pénal, mais celui-ci suppose une incitation directe et intentionnelle.

Le suicide n'est pas anodin ou paisible parce qu'il est décidé

Nul ne saurait juger celles et ceux qui en viennent à envisager la mort. Certaines situations relèvent de malheurs tragiques, de pathologies abyssales. Mais n'y a-t-il pas une différence radicale entre prendre soin de manière individualisée, voire de transgresser ponctuellement une norme, et organiser de manière étatique via une loi, un système pour donner la mort ? Le suicide n'est pas anodin ou paisible parce qu'il est décidé. La légalisation du suicide assisté, voire de l'euthanasie, qui, sous couvert d'« aide à mourir », n'osent pas dire leur vrai nom, contreviendra toujours à l'interdit d'homicide comme principe fondateur universel « *Tu ne tueras pas* » (cf. L. 221-1 du code pénal ou R. 4127-38 du code de la santé publique).

Le texte est aujourd'hui reparti au Palais du Luxembourg. Le Sénat peut l'amender fortement ou le rejeter. Et dans ce cas, c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot pour valider le texte actuel. Faut-il alors rappeler que le droit n'est jamais neutre : il normalise en légitimant ce qu'il institue.

© La Croix - 2026

HOMMAGE

DISPARITION : JÜRGEN HABERMAS, GRAND PHILOSOPHE DE LA DEMOCRATIE ET GRAND EUROPEEN

Le philosophe allemand Jürgen Habermas est mort samedi 14 mars à l'âge de 96 ans. C'était un des grands intellectuels européens, dont on se souvient du dialogue fécond avec un certain Joseph Ratzinger.

Né en 1929 à Düsseldorf, Jürgen Habermas est trop jeune pour participer à la Seconde Guerre mondiale, mais il est brièvement enrôlé de force dans les Jeunesses hitlériennes en 1944. Opéré à deux reprises pour un bec-de-lièvre, il souffre, durant l'enfance, de difficultés d'élocution qui compteront dans son travail ultérieur sur la communication (*Théorie de l'agir communicationnel* et *Morale et Communication*).

Il se rend célèbre quand, encore étudiant, en 1953, il attaque Martin Heidegger (1889-1976) pour sa complicité avec le régime honni. En 1955, il devient l'assistant de Max Horkheimer (1895-1973) et Theodor Adorno (1903-1969), maîtres de l'école de Francfort, et ferraillera tant avec l'historien Ernst Nolte (1923-2016), lui reprochant de vouloir réhabiliter le nazisme, que contre l'extrême gauche allemande terroriste, qu'il qualifie de « *fascisme rouge* ».

Père philosophique du projet européen

Marqué par la philosophie kantienne, Habermas développe une philosophie politique qui se veut fidèle à l'esprit des Lumières et qui défend la démocratie contre tous les totalitarismes. Récusant tout nationalisme, il fait la critique de l'identité nationale comme produit d'un romantisme irrationnel qui exalte la notion de peuple au détriment des droits des individus.

Mais Habermas s'affirme également très hostile à l'idée de souveraineté, et notamment de souveraineté nationale, pivot d'une certaine tradition de la philosophie politique moderne depuis Bodin et Hobbes, et rejoignant ainsi une position proche de celle de Rousseau. Ce qui conduit le philosophe allemand à théoriser une souveraineté « *procédurale* » ou « *dissoute* », considérée comme une liste de compétences publiques qui peuvent être déployées à des échelons divers.

Habermas forge le concept d'un « *patriotisme constitutionnel* » reposant sur les valeurs démocratiques et s'opposant tant à une conception raciale de la nation (que le nazisme a lointainement héritée de Fichte) qu'à la

conception républicaine à la française attachée à la souveraineté de la nation. En cela, il peut être considéré comme un des pères philosophiques du projet européen. Un temps marqué par le marxisme, Habermas s'en détache rapidement pour déployer une pensée aux antipodes de toute affirmation de surplomb. Dans *Morale et Communication*, il écrit : « *Au lieu d'imposer à tous les autres une maxime dont je veux qu'elle soit une loi universelle, je dois soumettre ma maxime à tous les autres afin d'examiner par la discussion sa prétention à l'universalité. Ainsi s'opère un glissement : le centre de gravité ne réside plus dans ce que chacun souhaite faire valoir, sans être contredit, comme étant une loi universelle, mais dans ce que tous peuvent unanimement reconnaître comme une norme universelle.* »

On n'est pas très loin ici, comme dans son ouvrage *Éthique de la discussion*, de la démocratie procédurale et du « *consensus par recoupement* » développés au même moment de l'autre côté de l'Atlantique par John Rawls (1921-2002). Au fond, pour Habermas comme pour Rawls, la recherche du bien comme fondement du politique est impossible, voire néfaste, car il y a toujours la tentation que cette conception du bien soit imposée à des individus qui ne la partagent pas.

Fondement des États démocratiques

Se pose alors la question du fondement des normes juridiques qui sont à l'œuvre dans une société, et c'est ce qui motivera l'échange célèbre avec Joseph Ratzinger à Munich, le 19 janvier 2004, lequel sera publié dans *Raison et Religion : la dialectique de la sécularisation* (Salvator, 2010). Pour Habermas, ce qui fonde un ordre politique n'est pas extérieur à ce dernier, mais interne au processus démocratique. Le processus démocratique est en lui-même le fondement de la morale et du droit, dans la mesure où il est l'expression de la volonté des individus. Ce n'est pas une conception du bien, religieuse, ou même philosophique, qui vient guider la recherche des principes juridiques à l'œuvre dans la société, mais le processus même de délibération qui en lui-même justifie les principes constitutionnels de l'État démocratique.

Ce faisant, Habermas ne se rend pas à une idéologie des droits de l'homme au sens où ceux-ci constitueraient la norme extérieure unique justifiant l'ordre politique. Pour lui, en effet, ces droits de l'homme trouvent leur source dans l'autonomie même des citoyens, qui se révèle par le processus en question. Cette logique circulaire interdit de

facto toute notion de bien en surplomb, fût-il celui des droits de l'homme.

Une pensée élégante mais fragile

Pour autant, il faut le signaler, Habermas ne nie pas à la religion la possibilité de participer au débat public : « *Quand les citoyens sécularisés assument leur rôle politique, ils n'ont le droit ni de dénier à des images religieuses du monde un potentiel de vérité présent en elles, ni de contester à leurs concitoyens croyants le droit d'apporter, dans un langage religieux, leur contribution aux débats publics.* » Cette vision, qui s'oppose radicalement à une certaine conception française de la laïcité issue de la Révolution, a pu donner à penser que Habermas et Ratzinger étaient assez proches.

Ce dernier, comme il le redira dans son discours pontifical de Westminster en 2010, pense certes que la religion, si elle peut aider à purifier la raison, n'a pas à fixer les normes morales présidant aux choix politiques. Il affirme toutefois, dans la tradition de l'Église catholique, que la raison permet de trouver des principes moraux universels sur lesquels l'ordre politique doit se fonder. Il ne peut donc se satisfaire d'une logique procédurale autoproductrice de ses normes, mais renvoie à une norme extérieure qui est une vision du bien, que la raison se doit de chercher et de formuler.

L'époque est à la remise en cause de normes morales, au risque de voir s'effondrer certaines digues protectrices, comme les débats sur la fin de vie en attestent. Elle témoigne aussi de la revendication croissante de droits subjectifs posés en absolus. La pensée élégante de Habermas suffit-elle à éclairer un débat qui a du mal à se poser, car il évacue la question de ce qui est bien et de ce qui ne l'est pas ? On peut sérieusement en douter. D'autant que la vision de Habermas nécessite une véritable adhésion des citoyens au processus démocratique, sans laquelle son patriotisme constitutionnel est impossible.

La crise actuelle de nos démocraties occidentales, et notamment la diminution de l'adhésion au processus démocratique comme en témoigne l'abstention électorale, montre la fragilité d'une vision politique procédurale qui semble ne pas posséder de fondements assez solides pour éviter le pire.

© La Vie - 2026

SOLIDARITE

LEON XIV : RENOUVELER L'ENGAGEMENT CATHOLIQUE EN FAVEUR DES PLUS VULNERABLES

Léon XIV a reçu en audience la *Fondation Cattolica* à l'occasion du 20^e anniversaire de sa création. Il a encouragé ses membres à venir en aide aux personnes en situation de fragilité et d'exclusion. Aussi, il les a invités à mettre en valeur l'histoire du mouvement catholique en Italie pour s'en inspirer encore aujourd'hui et a recommandé un « *style évangélique* » cohérent entre les fins et les moyens.

Poursuivre le soutien « *aux communautés, aux personnes et aux familles qui vivent dans des conditions de grande fragilité et d'exclusion sociale* » et, en particulier, « *promouvoir la formation des jeunes à travers des parcours éducatifs, culturels et participatifs* ». Telle est la mission confiée par Léon XIV au conseil

d'administration de la *Fondation Cattolica*, reçu en audience dans la Salle du Consistoire ce matin, vendredi 13 mars. Pour une présence active des catholiques dans la société Le Pape a exprimé sa gratitude à la Fondation et à la Société Catholique d'Assurance pour leur « *engagement*

constant » en faveur d'une « présence active » des catholiques dans la société italienne. « Votre visite m'offre (...) l'occasion de souligner combien il est important, à notre époque, d'étudier et de valoriser l'histoire du mouvement catholique en Italie, afin d'en tirer inspiration et de transposer dans le présent les intuitions et les expériences d'hommes et de femmes qui, au cours de leur vie, ont uni foi et engagement pour la justice » a affirmé le Saint-Père.

En réponse à « *Rerum novarum* »

En effet, a-t-il souligné, la création de coopératives, de caisses rurales et de sociétés de secours mutuel a constitué la « réponse concrète » à l'appel lancé par le Pape Léon XIII dans l'encyclique *Rerum novarum*, invitant à s'organiser également sur le plan économique pour faire face à la « question sociale ».

Le Souverain pontife a cité parmi les pionniers de ces initiatives les fondateurs de la Société catholique d'assurance: un groupe de prêtres et de laïcs qui, en 1896 à Vérone, ont donné naissance à une société coopérative à large participation populaire, qui s'est ensuite développée parallèlement au pays, « aidant les communautés à surmonter les traumatismes des deux guerres mondiales ».

Contribution à la protection des plus vulnérables

Il a rappelé ensuite la création, « à partir de ces mêmes racines », de la Fondation catholique, il y a vingt ans, et la

reconnaissance du rôle « fondamental du tiers secteur dans le soutien aux communautés, aux personnes et aux familles qui vivent dans des conditions de grande fragilité et d'exclusion sociale ».

« En encourageant les initiatives de nombreuses associations et entreprises sociales, fondations et organismes religieux, vous avez apporté une contribution importante à la cohésion sociale et à la protection des personnes les plus vulnérables », a dit le Pape.

Un style évangélique pour la cohérence entre les moyens et les fins

L'évêque de Rome a recommandé donc de prêter attention aux personnes fragiles et marginalisées, en impliquant les jeunes, garçons et filles ; il a confié ensuite à la *Fondation Cattolica* la mission de cultiver le « style évangélique » de l'esprit d'initiative dont elle a fait preuve jusqu'à présent, afin qu'il y ait une « cohérence » entre les fins visées et les moyens et outils permettant de les atteindre. Enfin, le Pape a cité comme source d'inspiration l'enseignement du bienheureux Giuseppe Toniolo, exemple d'un catholicisme engagé.

Depuis sa création en 2006, la *Fondation Cattolica* a soutenu la réalisation de plus de quatre mille huit cents projets menés par des associations de bénévoles, des entreprises sociales du tiers secteur et des organismes ecclésiastiques.

© Radio Vatican - 2026

OPINION

LA VRAIE MENACE POUR LA DEMOCRATIE N'EST PAS L'INTENSITE DES DEBATS, C'EST SON ABSENCE

L'universitaire Roxana Oleganu-Taddéi s'élève contre le récit dominant sur la polarisation. En insistant sur ce qui divise, en faisant du conflit politique une anomalie, il nourrit selon elle un désenchantement civique et empêche tout progrès. Alors que la diversité des opinions est un signe de vitalité démocratique.

Nous nous sommes habitués à entendre que le paysage politique est de plus en plus polarisé. Ce terme s'est imposé dans le débat public, consacré notamment par les travaux sur le rôle des réseaux sociaux dans la formation de l'opinion. Des chercheurs ont mis en évidence, il y a plusieurs années déjà, les effets de bulle et d'amplification : ces mécanismes algorithmiques qui renforcent les opinions – souvent extrêmes – au sein de communautés d'individus qui se ressemblent et se confortent mutuellement.

À chaque élection, locale ou nationale, reviennent les mêmes lamentations : la polarisation progresse, le vote aux extrêmes inquiète, la démocratie serait en danger. Mais que veut dire, au fond, la polarisation ? Et si ce récit, aussi répandu qu'il soit, méritait d'être sérieusement interrogé ?

Le mythe de l'opinion publique centriste et apaisée

Dans nos représentations collectives, la polarisation renvoie à une image simple : deux pôles opposés, deux camps irréconciliables qui se font face, chacun arc-bouté sur des positions que l'autre refuse d'entendre. Les réseaux sociaux, en favorisant les contenus clivants et émotionnellement chargés, seraient le carburant de cette fragmentation. La démocratie, fondée sur le compromis et la délibération, en sortirait affaiblie, voire menacée. Ce

tableau est séduisant par sa clarté. Il est aussi, à bien des égards, trompeur.

Il est d'abord important de replacer ce débat dans une perspective historique. Depuis l'avènement de la presse écrite au XIX^e siècle, les journaux ont été, avant tout, des journaux d'opinion. Ils ne prétendaient pas à une neutralité illusoire : ils forgeaient délibérément l'opinion publique, portaient des projets politiques, défendaient des idéologies. Des journaux communistes aux feuilles nationalistes, en passant par la presse cléricale ou anarchiste, le paysage médiatique a toujours été traversé de courants antagonistes, parfois violemment opposés.

L'idée d'une époque bénie où l'opinion publique aurait été homogène, modérée, raisonnable – une sorte d'âge d'or du débat apaisé – ne résiste pas à l'analyse historique. Elle relève davantage d'un imaginaire nostalgique, celui du « village d'antan », d'une communauté nationale unie et harmonieuse que n'auraient pas encore déchirée les excès de la modernité numérique. C'est une fiction utile – et certains partis politiques ont tout intérêt à la cultiver, car elle leur permet de se poser en gardiens d'un ordre perdu et de disqualifier toute expression politique jugée trop vive.

La démocratie n'est pas l'homogénéité des points de vue

Il faut ensuite rappeler une évidence que le discours sur la polarisation tend à obscurcir : la démocratie n'est pas la moyenne statistique des opinions. Elle n'est pas non plus l'homogénéité des points de vue. La démocratie, c'est précisément la capacité d'un système politique à intégrer, à représenter et à arbitrer des opinions situées sur l'ensemble du spectre, y compris à ses marges.

L'homogénéisation des opinions n'est pas un idéal démocratique – c'est, au contraire, le propre de la propagande. Les régimes nationalistes et autoritaires ont toujours cherché à diluer la diversité des voix dans une vision monolithique de l'identité nationale, un « Français » ou un « peuple » idéalisé et désincarné, dont toute déviance serait suspecte. Présenter la diversité des opinions comme une pathologie, c'est, intentionnellement ou non, emprunter cette même logique.

Il faut également se méfier des faux antagonismes géographiques. L'opposition entre grandes métropoles et territoires ruraux, souvent mobilisée pour illustrer la fracture politique, gomme une réalité bien plus complexe : entre la ville-monde et le village isolé, il existe tout un continuum – les villes moyennes, les communes périurbaines, les « villages dortoir » – dont les habitants ne se reconnaissent ni dans l'un ni dans l'autre pôle de cette opposition binaire.

Mais posons la question la plus dérangement : les deux « extrêmes » dont on parle aujourd'hui sont-ils réellement aussi opposés, aussi radicaux, aussi isolés du reste du corps social qu'on le répète à l'envi ? Rien n'est moins sûr.

La profondeur du socle commun

Si l'on se place à l'échelle de l'histoire des deux derniers siècles, ce qui frappe n'est pas tant la fragmentation que la profondeur du socle commun. Il n'existe aujourd'hui,

dans aucun courant politique audible, de voix qui remette sérieusement en cause les congés payés ou la protection sociale. Personne ne défend publiquement un retour aux conditions de travail des mineurs du XIX^e siècle, aux ateliers de misère de l'industrie textile, au travail des enfants. Personne ne plaide pour le rétablissement de la peine de mort – et encore moins de l'esclavage.

Ce consensus implicite, rarement nommé, est pourtant considérable. Il est le fruit de luttes sociales, de compromis historiques, de progrès arrachés par des mouvements populaires d'ampleur – et il structure en profondeur l'opinion publique contemporaine, bien au-delà des clivages partisans. Les désaccords réels, souvent vifs, portent sur des questions importantes : la fiscalité, l'immigration, la transition écologique, le rôle de l'État. Mais ils s'inscrivent dans un cadre de valeurs partagées bien plus large qu'on ne le croit.

Le récit de la polarisation n'est pas neutre. En insistant sur ce qui divise plutôt que sur ce qui rassemble, en présentant le conflit politique comme une anomalie plutôt que comme une composante normale de la vie démocratique, il nourrit une forme de désenchantement civique – et, paradoxalement, renforce le sentiment que « tout le monde s'oppose à tout le monde » sans qu'aucun progrès ne soit possible.

Il serait plus juste, et plus utile, de parler non pas de polarisation mais de vitalité démocratique : une société qui débat, qui s'affronte sur des valeurs, qui refuse les consensus mous, est une société qui vit politiquement. La vraie menace pour la démocratie n'est peut-être pas l'intensité du débat – c'est son absence.

© La Croix - 2026

LITURGIE DE LA PAROLE

DIMANCHE 22 MARS 2026 – 5^{ÈME} DIMANCHE DU TEMPS CAREME – ANNÉE A

Lecture du livre du prophète Ézéchiel (Ez 37, 12-14)

Ainsi parle le Seigneur Dieu : Je vais ouvrir vos tombeaux et je vous en ferai remonter, ô mon peuple, et je vous ramènerai sur la terre d'Israël. Vous saurez que Je suis le Seigneur, quand j'ouvrirai vos tombeaux et vous en ferai remonter, ô mon peuple ! Je mettrai en vous mon esprit, et vous vivrez ; je vous donnerai le repos sur votre terre. Alors vous saurez que Je suis le Seigneur : j'ai parlé et je le ferai – oracle du Seigneur. – Parole du Seigneur.

Psaume 129 (130), 1-2, 3-4, 5-6ab, 7bc-8

Des profondeurs je crie vers toi, Seigneur,
Seigneur, écoute mon appel !
Que ton oreille se fasse attentive
au cri de ma prière !

Si tu retiens les fautes, Seigneur,
Seigneur, qui subsistera ?
Mais près de toi se trouve le pardon
pour que l'homme te craigne.

J'espère le Seigneur de toute mon âme ;

je l'espère, et j'attends sa parole.
Mon âme attend le Seigneur
plus qu'un veilleur ne guette l'aurore.

Oui, près du Seigneur, est l'amour ;
près de lui, abonde le rachat.
C'est lui qui rachètera Israël
de toutes ses fautes.

Lecture de la lettre de saint Paul Apôtre aux Romains (Rm 8, 8-11)

Frères, ceux qui sont sous l'emprise de la chair ne peuvent pas plaire à Dieu. Or, vous, vous n'êtes pas sous l'emprise de la chair, mais sous celle de l'Esprit, puisque l'Esprit de Dieu habite en vous. Celui qui n'a pas l'Esprit du Christ ne lui appartient pas. Mais si le Christ est en vous, le corps, il est vrai, reste marqué par la mort à cause du péché, mais l'Esprit vous fait vivre, puisque vous êtes devenus des justes. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus, le Christ, d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps

mortels par son Esprit qui habite en vous. – Parole du Seigneur.

Acclamation (cf. Jn 11, 25a.26)

Moi, je suis la résurrection et la vie, dit le Seigneur. Celui qui croit en moi ne mourra jamais.

Évangile de Jésus Christ selon saint Jean (Jn 11, 1-45)

En ce temps-là, il y avait quelqu'un de malade, Lazare, de Béthanie, le village de Marie et de Marthe, sa sœur. Or Marie était celle qui répandit du parfum sur le Seigneur et lui essuya les pieds avec ses cheveux. C'était son frère Lazare qui était malade. Donc, les deux sœurs envoyèrent dire à Jésus : « Seigneur, celui que tu aimes est malade. » En apprenant cela, Jésus dit : « Cette maladie ne conduit pas à la mort, elle est pour la gloire de Dieu, afin que par elle le Fils de Dieu soit glorifié. » Jésus aimait Marthe et sa sœur, ainsi que Lazare. Quand il apprit que celui-ci était malade, il demeura deux jours encore à l'endroit où il se trouvait. Puis, après cela, il dit aux disciples : « Revenons en Judée. » Les disciples lui dirent : « Rabbi, tout récemment, les Juifs, là-bas, cherchaient à te lapider, et tu y retournes ? » Jésus répondit : « N'y a-t-il pas douze heures dans une journée ? Celui qui marche pendant le jour ne trébuche pas, parce qu'il voit la lumière de ce monde ; mais celui qui marche pendant la nuit trébuche, parce que la lumière n'est pas en lui. » Après ces paroles, il ajouta : « Lazare, notre ami, s'est endormi ; mais je vais aller le tirer de ce sommeil. » Les disciples lui dirent alors : « Seigneur, s'il s'est endormi, il sera sauvé. » Jésus avait parlé de la mort ; eux pensaient qu'il parlait du repos du sommeil. Alors il leur dit ouvertement : « Lazare est mort, et je me réjouis de n'avoir pas été là, à cause de vous, pour que vous croyiez. Mais allons auprès de lui ! » Thomas, appelé Didyme (c'est-à-dire Jumeau), dit aux autres disciples : « Allons-y, nous aussi, pour mourir avec lui ! » À son arrivée, Jésus trouva Lazare au tombeau depuis quatre jours déjà. Comme Béthanie était tout près de Jérusalem – à une distance de quinze stades (c'est-à-dire une demi-heure de marche environ) –, beaucoup de Juifs étaient venus reconforter Marthe et Marie au sujet de leur frère. Lorsque Marthe apprit l'arrivée de Jésus, elle partit à sa rencontre, tandis que Marie restait assise à la maison. Marthe dit à Jésus : « Seigneur, si tu avais été ici, mon frère ne serait pas mort. Mais maintenant encore, je le sais, tout ce que tu demanderas à Dieu, Dieu te l'accordera. » Jésus lui dit : « Ton frère ressuscitera. » Marthe reprit : « Je sais qu'il ressuscitera à la résurrection, au dernier jour. » Jésus lui dit : « Moi, je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra ; quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. Crois-tu cela ? » Elle répondit : « Oui, Seigneur, je le crois : tu es le Christ, le Fils de Dieu, tu es celui qui viens dans le monde. » Ayant dit cela, elle partit appeler sa sœur Marie, et lui dit tout bas : « Le Maître est là, il t'appelle. » Marie, dès qu'elle l'entendit, se leva rapidement et alla rejoindre Jésus. Il n'était pas encore entré dans le village, mais il se trouvait toujours à l'endroit où Marthe l'avait rencontré. Les Juifs qui étaient à la maison avec Marie et la reconfortaient, la voyant se lever et sortir si vite, la suivirent ; ils pensaient

qu'elle allait au tombeau pour y pleurer. Marie arriva à l'endroit où se trouvait Jésus. Dès qu'elle le vit, elle se jeta à ses pieds et lui dit : « Seigneur, si tu avais été ici, mon frère ne serait pas mort. » Quand il vit qu'elle pleurait, et que les Juifs venus avec elle pleuraient aussi, Jésus, en son esprit, fut saisi d'émotion, il fut bouleversé, et il demanda : « Où l'avez-vous déposé ? » Ils lui répondirent : « Seigneur, viens, et vois. » Alors Jésus se mit à pleurer. Les Juifs disaient : « Voyez comme il l'aimait ! » Mais certains d'entre eux dirent : « Lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle, ne pouvait-il pas empêcher Lazare de mourir ? » Jésus, repris par l'émotion, arriva au tombeau. C'était une grotte fermée par une pierre. Jésus dit : « Enlevez la pierre. » Marthe, la sœur du défunt, lui dit : « Seigneur, il sent déjà ; c'est le quatrième jour qu'il est là. » Alors Jésus dit à Marthe : « Ne te l'ai-je pas dit ? Si tu crois, tu verras la gloire de Dieu. » On enleva donc la pierre. Alors Jésus leva les yeux au ciel et dit : « Père, je te rends grâce parce que tu m'as exaucé. Je le savais bien, moi, que tu m'exauces toujours ; mais je le dis à cause de la foule qui m'entoure, afin qu'ils croient que c'est toi qui m'as envoyé. » Après cela, il cria d'une voix forte : « Lazare, viens dehors ! » Et le mort sortit, les pieds et les mains liés par des bandelettes, le visage enveloppé d'un suaire. Jésus leur dit : « Déliez-le, et laissez-le aller. » Beaucoup de Juifs, qui étaient venus auprès de Marie et avaient donc vu ce que Jésus avait fait, crurent en lui. – Acclamons la Parole de Dieu.

© Textes liturgiques © AELF, Paris

PRIERES UNIVERSELLES

« Seigneur, celui que tu aimes est malade ». Avec la foi de Marthe et Marie, supplions le Seigneur pour tous nos frères les hommes.

Les catéchumènes qui, avec les baptisés vont professer leur foi, dans la Nuit pascale, que ton Fils soit pour eux la Résurrection et la Vie, nous t'en prions, Seigneur !

Tous nos frères et sœurs malades, avec leurs familles, que ton Fils soit pour eux la Résurrection et la Vie, nous t'en prions, Seigneur !

Celles et ceux qui sont murés dans leur peur ou leur souffrance, que ton Fils soit pour eux la Résurrection et la Vie, nous t'en prions, Seigneur !

Celles et ceux qui accompagnent les malades en phase terminale, que ton Fils soit pour eux la Résurrection et la Vie, nous t'en prions, Seigneur !

Celles et ceux qui accompagnent les familles en deuil, que ton Fils soit pour eux la Résurrection et la Vie, nous t'en prions, Seigneur !

Celles et ceux qui s'engagent au service des autres et deviennent acteurs de la solidarité, que ton Fils soit pour eux la Résurrection et la Vie, nous t'en prions, Seigneur !

Les membres de notre communauté qui viennent de perdre un être cher, que ton Fils soit pour eux la Résurrection et la Vie, nous t'en prions, Seigneur !

Toi, Père très bon, qui as accueilli la prière de Jésus, ton Fils et qui as fait sortir du tombeau son ami Lazare, Écoute le cri de notre

foi : Que ton Fils soit notre Vie, Seigneur, et notre Résurrection, Dès aujourd'hui et pour les siècles des siècles. Amen.

COMMENTAIRE DES LECTURES DU DIMANCHE

Chers frères et sœurs, bonjour !

Aujourd'hui, cinquième dimanche de Carême, l'Évangile nous présente la résurrection de Lazare (cf. Jn 11,1-45). C'est le dernier des miracles de Jésus racontés avant Pâques : la résurrection de son ami Lazare. Lazare est un ami proche de Jésus, qui sait qu'il est sur le point de mourir ; il se met en route, mais arrive chez lui quatre jours après l'enterrement, lorsque tout espoir est perdu. Sa présence ravive cependant un peu de confiance dans le cœur de ses sœurs Marthe et Marie (cf. vv.22.27). Elles s'accrochent à cette lumière, à cette petite espérance, même dans la douleur. Et Jésus les invite à avoir la foi et leur demande d'ouvrir le tombeau. Puis il prie le Père et crie à Lazare : « *Viens dehors !* » (v.43). Ce dernier revient à la vie et sort. C'est le miracle, ainsi, simple.

Le message est clair : Jésus donne la vie même quand il semble n'y avoir plus d'espoir. Il arrive parfois que l'on se sente désespéré — cela est arrivé à tous — ou que l'on rencontre des personnes qui ont cessé d'espérer, qui sont amères parce qu'elles ont vécu des choses difficiles, leur cœur blessé ne peut plus espérer. A cause d'une perte douloureuse, d'une maladie, d'une déception amère, d'un tort ou d'une trahison subie, d'une erreur grave commise.... Elles ont cessé d'espérer. Parfois, nous entendons des personnes dire : « *Il n'y a plus rien à faire !* » et elles ferment la porte à toute espérance. Ce sont des moments où la vie ressemble à un tombeau fermé : tout est sombre, on ne voit autour de soi que tristesse et désespoir. Le miracle d'aujourd'hui, nous dit que ce n'est pas le cas, que dans ces moments-là, nous ne sommes pas seuls, au contraire, c'est précisément dans ces moments-là qu'Il se fait plus proche que jamais pour nous redonner vie. Jésus pleure : l'Évangile dit que Jésus, devant le tombeau de Lazare, a pleuré, et aujourd'hui, Jésus pleure avec nous, comme il a pu pleurer pour Lazare : l'Évangile répète deux fois qu'il a été pris d'émotion (cf. v.33.38) et souligne qu'il se mit à pleurer (cf. v.35). Dans le même temps, Jésus nous invite à ne pas cesser de croire et d'espérer, à ne pas nous laisser écraser par des sentiments négatifs, qui ôtent les larmes. Il s'approche de nos tombeaux et nous dit, comme alors : « *Enlevez la pierre* » (v.39). Dans ces moments, nous avons comme une pierre à l'intérieur et le seul capable de l'enlever est Jésus, avec ses paroles : « *Enlevez la pierre* ».

C'est ce que Jésus nous dit aussi à chacun de nous. Enlevez la pierre : la douleur, les erreurs, même les échecs, ne les cachez pas à l'intérieur, dans une pièce sombre, solitaire et fermée. Enlevez la pierre : sortez tout ce qu'il y a à l'intérieur, « *Mais j'ai honte* ». Jetez-le en moi avec confiance, dit le Seigneur, je ne me scandalise pas :

jetez-le en moi sans crainte, parce que je suis avec vous, je vous aime et je veux que vous reveniez à la vie. Et, comme à Lazare, il répète à chacun de nous : Viens dehors ! Lève-toi, remets-toi sur le chemin, reprends confiance ! Combien de fois, dans la vie, nous sommes-nous retrouvés ainsi, dans cette situation de ne pas avoir la force de nous relever. Et Jésus dit : « *Va, avance ! Je te prendrai par la main* », dit Jésus, comme lorsque tu étais enfant, tu apprenais à faire ses premiers pas. Cher frère, chère sœur, enlève les bandelettes qui te lient (cf. v.45), s'il te plaît, ne cède pas au pessimisme qui déprime, ne cède pas à la peur qui isole, ne cède pas au découragement provoqué par le souvenir des mauvaises expériences, ne cède à la peur qui paralyse. Jésus nous dit : « *Je te veux libre, je te veux vivant, je ne t'abandonne pas et je suis avec toi ! Tout est obscur mais je suis avec toi ! Ne te laissez pas emprisonner par la douleur, ne laissez pas mourir l'espérance. Frère, sœur, reviens à la vie !* » — « *Et comment puis-je le faire ?* » — « *Prends ma main. Laisse-toi sortir dehors* » et Lui est capable de le faire. Dans ces mauvais moments qui nous arrivent à tous.

Chers frères et sœurs, ce passage du chapitre 11 de l'Évangile de Jean qu'il fait beaucoup de bien de lire, est un hymne à la vie, et nous le proclamons quand Pâques approche. Peut-être que nous aussi, en ce moment, nous portons dans notre cœur un fardeau ou une souffrance qui semble nous écraser ; quelque chose de mauvais, un vieux péché que nous n'arrivons pas à faire sortir, une erreur de jeunesse, on ne sait jamais. Ces choses mauvaises doivent ressortir. Et Jésus dit : « *Viens dehors !* ». Alors, le moment est venu d'enlever la pierre et d'aller à la rencontre de Jésus, qui est proche. Parvenons-nous à lui ouvrir notre cœur et lui confier nos préoccupations ? Est-ce que nous le faisons ? Parvenons-nous à ouvrir le tombeau des problèmes, en sommes-nous capables, et regarder au-delà du seuil, vers sa lumière, ou avons-nous peur de cela ? Et à notre tour, en tant que petits miroirs de l'amour de Dieu, parvenons-nous à illuminer les milieux dans lesquels nous vivons avec des paroles et des gestes de vie ? Témoignons-nous de l'espérance et de la joie de Jésus ? Nous, pécheurs, tous ? Et encore, je voudrais dire un mot aux confesseurs : chers frères, n'oubliez pas que vous aussi vous êtes pécheurs, et vous êtes au confessionnel non pas pour torturer, mais pour pardonner, et pardonner tout, comme le Seigneur pardonne tout ; Que Marie, Mère de l'Espérance, renouvelle en nous la joie de ne pas nous sentir seuls et l'appel à apporter la lumière dans les ténèbres qui nous entourent.

© Libreria Editrice Vaticana – 2023

CHANTS

SAMEDI 21 MARS 2026 A 18H – 5^{EME} DIMANCHE DU TEMPS DE CAREME – ANNEE A

ENTRÉE :

R- Je vous donnerai un cœur nouveau,
Je mettrai en vous un esprit nouveau,
J'ôterai de vous le cœur de pierre,
Et vous donnerai un cœur de chair

1- Je répandrai sur vous une eau pure,
De vos péchés je vous purifierai.
Alors, je mettrai en vous mon Esprit
Afin que vous marchiez selon mes lois.

2- Je vous rassemblerai de tous pays
Et vous ramènerai sur votre sol.
Vous habiterez le pays de vos pères,
Je serai, ô mon peuple, votre Dieu.

KYRIALE : *tabitien*

PSAUME :

Des profondeurs, je crie vers toi,
Seigneur écoute mon appel.

ACCLAMATION :

Ei hanahana i te kirito oia te parau etereno a te Atua ora.

PROFESSION DE FOI :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.
Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;

il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.
J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.
Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Ô, ô Seigneur en ce jour, écoute nos prières.

OFFERTOIRE :

1- A hi'o ia Iesu, to tatou faaora, a hi'o
I tona mau mamae. i ni'a i te Tatauro.

R- Aue te aroha, te Arenio a te Atua, tei pupuhia ei Tutia.
No ta tatou mau hara o ta Iesu i mau'ui.
Aroha mai, e Iesu e, to matou tarae hara.

2- Ia pina'i to reo, i te pi'i aroha mai.
E aroha ana'e te Atua, e te here ia tatou.

SANCTUS : *tabitien*

ANAMNESE :

Gloire à Toi qui étais mort, gloire à Toi qui es vivant
Notre Sauveur, notre Dieu, viens Seigneur Jésus.

NOTRE PÈRE : *chanté*

AGNUS : *tabitien*

COMMUNION : *fond musical*

ENVOI :

1- Ave Iotefa, to Iesu Metua ra, ave Iotefa, to Maria hoa.

R- Iesu maitai e, aroha mai ia matou nei,
no to Iotefa merite, aroha mai ia matou.

SEMAINE SAINTE A LA CATHEDRALE

CONFESSIONS DE LA SEMAINE SAINTE

Jeud 2 et Vendredi 3 avril

de 14h à 16h au presbytère de la Cathédrale.

OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE

Jeudi 19 mars à 18h00 : Messe chrismale

Jeudi 2 avril à 18h00 : Sainte Cène ;

Vendredi 3 avril à 18h00 : Office de la Passion ;

Samedi 4 avril à 18h00 : Veillée pascale ;

Dimanche 5 avril à 5h50, 8h et 18h :

Messe de Pâques.

ENTRÉE :

1- E here te Atua ia tatou e tae noa tu ite hopea
Nana te ora e horo'a mai i roto i tona Basileia.

R-E here te Atua ia tatou aue te here o te Atua
E fariu mai Iesu ia pure nana e tia'i mai ia tatou.

KYRIALE : *wallisien*

PSAUME :

O oe to'u Fatu, o oe to'u ora
Ua riro ho'i oe ei arue ra'a o na'u.

ACCLAMATION :

Gloire à toi Seigneur, gloire gloire à toi.

PROFESSION DE FOI :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.

Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :

Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,

Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.

Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;

Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.

Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.

Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.

Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.

Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;

Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.

Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.

Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.

J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.

Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Comme un oiseau fait monter sa chanson
Monte vers Toi, notre prière ; O Seigneur, écoute-là.

OFFERTOIRE :

1- Ua parau mai oia te ora mure ore
Ia tiaturi otou iana e
Ia here otou otou iho
Mai ia'u i here ia otou
I roto i te mana varua.

2- Haere mai otou nei
I roto i te varua
Ia vai ho'e noa ho'I otou iana e
Ia here otou otou iho
Mai ia'u i here ia otou
I roto i te mana varua.

3- Haere atu otou
I roto te mau aroa
A poro otou i te evaneria
Ia here otou otou iho
Mai ia'u i here ia otou
I roto i te mana varua.

SANCTUS : *latin*

ANAMNESE :

Tu as connu tu as connu la mort Tu es ressuscité
Ressuscité d'entre les morts
Et tu reviens et tu reviens encore
Pour nous sauver nous sauver Seigneur.

NOTRE PÈRE : *tabitien*

AGNUS : *français*

COMMUNION :

1- Pain vivant, pain du ciel, divine Eucharistie
O mystère sacré que l'amour a produit
Viens habiter mon cœur, Jésus ma blanche Hostie
Rien que pour aujourd'hui Rien que pour aujourd'hui.

2- O Vierge immaculée, c'est toi ma douce étoile
Qui me donne Jésus et qui m'unit à lui
O mère, laisse-moi reposer sous ton voile
Rien que pour aujourd'hui Rien que pour aujourd'hui.

ENVOI :

E Maria, ua riro to roi mata o te tahe
I te pae avae o Iesu
Ei roi mata no te'oto e te mauui
Teie nei ra teie au i mua ia'oe
No te ani atu ia topata mai'oe
Te roi mata no te here i roto i to'u nei mafatu

ENTRÉE : *MHN 128*

1- E te feia kiritiano, eiaha e haamaoro
A ho'i mai i te Atua, atira i te hara.
A ho'i mai i te Atua (*bis*), atira i te hara.

2- Mai te tia'i mamoe ra tei ma'imi tei taae
E aroha te Atua i te pipi here.
E aroha te Atua (*bis*) i te pipi here.

KYRIALE : *Coco I – MH p.25*

PSAUME : *MH 5 – p.49*

Tei te Fatu ra te Aroha, e te Ora,
Tei te Fatu ra te aroha, e te ora. (*bis*)

ACCLAMATION : *MH p.63*

Ei hanahana i te Kirito,
Oia te parau etereno a te Atua Ora.

PROFESSION DE FOI :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.

Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :

Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,

Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.

Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;

Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.

Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.

Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,

et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.

Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.

Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;

Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.

Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.

Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.

J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE : *MH n°1 p.63*

E te Fatu e, aroha mai ia matou.

OFFERTOIRE :

R-Oh ! Gethsémani ! la lune danse dans les arbres !
Oh ! Gethsémani ! le vieux pressoir est plein de fruits.

1- Vous n'aurez pas compris, lorsque viendra mon heure,
vous n'aurez pas compris, grand'chose à ma chanson !
vous n'aurez pas compris mais il faut que je meure,
pour qu'à votre folie soit donné le pardon.
Vous n'aurez pas compris, vous fermerez vos portes,
vous fermerez vos cœurs, au soleil et l'Amour,
et vous vous en irez, lamentable cohorte,
vers d'autres horizons, qui reculent toujours.

2- Vous n'aurez pas compris, la beauté du Message,
que je vous apportais en frémissant de Joie !
vous n'aurez pas compris vous croirez être sages,
en clouant la sagesse au gibet de la croix.
Et vous profanerez toute la paix du monde,
en faisant retentir, les cris de votre orgueil,
vous vous en irez pour conquérir le monde,
mais vous n'y sèmerez que la ruine et le deuil.

SANCTUS : *Coco I – MH p.26*

ANAMNESE : *Coco*

Te fa'i atu nei matou i to'oe na pohera'a e te Fatu, e Ietu e,
te faateitei nei matou i to'oe na ti'a faahoura'a
e tae noatu, i to'oe ho'i ra'a mai ma te hanahana

NOTRE PÈRE : *Petiot VIII - tahitien*

AGNUS : *Coco I – MH p.26*

COMMUNION :

R-Recevez le corps du Christ,
buvez à la source immortelle.

1- Adorons le corps très saint du Christ, l'Agneau de Dieu
Le corps très Saint, de celui qui s'est livré pour notre Salut

2- Le Corps très saint, de celui qui a donné à ses disciples,
les mystères de la grâce, de l'Alliance Nouvelle.

3- Le Corps très saint, qui a justifié la pécheresse en pleurs,
le Corps très saint qui nous purifie par son sang.

ENVOI : *MHN 201*

1- E te Paretenia e, e te Imakurata e
Ta matou e fa'ahanahana e te Varua Maitai.

R-E te Imakurata, te hoa no te Toru-Tahi
A fa'ari'i ta matou pure : ume ia matou i te Ra'i.

ENTRÉE :

1- Si tu dis par tes mots que Jésus est Seigneur ;
Si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité ;
Alors, tu seras sauvé.

R-Seigneur, nous croyons en Toi,
Fais grandir en nous la foi.

2- Si tu dis par tes mots que la mort est vaincue ;
Si tu crois dans ton cœur que tu ressusciteras ;
Alors, tu seras sauvé.

3- Si tu dis par tes mots que Dieu est créateur ;
Si tu crois dans ton cœur qu'il fait l'homme à son image ;
Alors, tu seras sauvé.

KYRIALE : *tabitien*

PSAUME :

Mai roto i te vahi hohonu to'u tiaorora'a ia oe e te Fatu.

ACCLAMATION :

Gloire et louange à toi, Seigneur Jésus.

PROFESSION DE FOI :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.

Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :

Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,

Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.

Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;

Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.

Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.

Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.

Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.

Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,

il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.

Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.

Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.

J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.

Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Sûrs de ton Amour et forts de notre foi
Seigneur, nous te prions.

OFFERTOIRE :

1- Tu peux naître de nouveau, tu peux tout recommencer,
Balayer ta vie passée, et repartir à zéro (*bis*)
Avec Jésus pour Berger.

2- Tu peux boire de cette eau, source de la pureté,
Source de la vérité. Tu peux boire de cette eau (*bis*)
Source de l'éternité.

3- Tu peux être pardonné pour tous tes péchés passés
Car Jésus a tout payé. Tu peux recevoir la paix, (*bis*)
Source de la liberté.

SANCTUS : *tabitien*

ANAMNESE :

Gloire à Toi qui étais mort, gloire à Toi qui es vivant
Notre Sauveur, notre Dieu, viens Seigneur Jésus.

NOTRE PÈRE : *français*

AGNUS : *tabitien*

COMMUNION :

1- Rien ne me séparera de l'amour de Jésus
Ni la mort, ni la vie, ni les persécutions
Ni les dominations, ni les choses présentes
Ni les choses à venir, ni toutes les puissances
Non rien ne me séparera de Jésus.

2- Il est toute ma vie, je ne peux vivre sans Lui
car Il m'a tant aimé.
Là sur la croix, Il souffrit pour moi
pour que je sois sauvé.
Il m'a racheté, Il m'a justifié et Il m'a glorifié.
Non rien ne me séparera de Jésus.

ENVOI :

Je te dis que si tu crois, tu verras la gloire de Dieu. (*bis*)
Tu verras la gloire de Dieu. (*bis*)
Je te dis que si tu crois Tu verras la gloire de Dieu.

LES CATHE-MESSES

Samedi 21 mars 2026

18h00 : **Messe** : Famille WONG, CHEUNG, FARNHAM, MARSAULT, BOCHECIAMPE ;

Dimanche 22 mars 2026

5^{EME} DIMANCHE DU TEMPS DE CAREME - violet

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;
08h00 : **Messe** : Famille CHANZY et alliées (+) ;
18h00 : **Messe** : Marguerite TEIHOTAATA épouse BREDIN ;

Lundi 23 mars 2026

Saint Turibio de Mogrovejo, évêque - violet

05h50 : **Messe** : Hina TEHEI ;

Mardi 24 mars 2026

Férie de Carême - violet

05h50 : **Messe** : Pour la conversion des pêcheurs, le salut des mourants et la libération des âmes du Purgatoire ;

Mercredi 25 mars 2026

ANNONCIATION DU SEIGNEUR - solennité – blanc

05h50 : **Messe** : Laurent KIMITETE ;
12h00 : **Messe** : Père Christophe - action de Grâces ;

Judi 26 mars 2026

Férie de Carême - violet

05h50 : **Messe** : LEE CHENG LAI (+), LIOU FAT Soy Yen (+), LIS Juliette (+), LAU HACK Yannick (+) ;

Vendredi 27 mars 2026

Saint Stanislas, évêque et martyr - violet

Jour d'abstinence

05h50 : **Messe** : Luc - action de Grâces, et sa famille. ;
14h30 à 16h30 : **Confessions** ;

Samedi 28 mars 2026

Férie de Carême - violet

05h50 : **Messe** : Famille CHEUNG, RAVEINO et THUNOT Jean-Paul ;
18h00 : **Messe** : Constant GUEHENNEC, Terai Vahine et Terai Tane URARII ;

Dimanche 29 mars 2026

DIMANCHE DES RAMEAUX ET DE LA PASSION DU SEIGNEUR - violet

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;
08h00 : **Messe** : Famille CHANZY et alliées (+) ;
18h00 : **Messe** : Intention particulière ;


« JE NE SUIVRAI AUCUNE AUTORITE SUR TERRE AUTRE QUE CELLE DE MA CONSCIENCE »

SPINOZA

LES CATHE-ANNONCES

"Laisserons-nous gisant à terre l'homme agressé pour courir chacun nous mettre à l'abri de la violence ?"
Pape François – Fratelli Tutti § 72

**C
A
R
Ê
M
E**



Diocèse de Kiev
Caritas
ACCUEIL TE VAI-ETE TAHITI

**2
0
2
6**

"E vaiiho anei tātou i te ta'ata i tūpa'ihia 'ia tārava noa i raro, 'a horo atu ai e ha'apūora i te vāhi 'āhītahita 'ore ?"

LES REGULIERS

Messes : Semaine :

- du lundi au samedi à 5h50 ;
- le mercredi à 12h (*sans jours fériés*) ;

Dimanche :

- samedi à 18h ;
- dimanche à 5h50... à 8h... à 18h ;

Office des Laudes : du lundi au samedi à 05h30 ;

Confessions : Vendredi de 14h30 à 16h30 au presbytère ;
ou sur demande (*tél : 40 50 30 00*).

SOUTENEZ L'ACCUEIL TE VAI-ETE

Relevé d'identité bancaire :

C.A.MI.CA. – Accueil Te Vai-ete

Identifiant national de compte bancaire

Banque	Agence	Compte	Clé
14168	00001	14007331301	34

Iban

FR7614168000011400733130134

Bic

OFTPPFT1XXX